

Interception téléphonique



Cette page est presque vide

La rédaction du site se concentre pour le moment sur les tutoriels qui servent à réduire les risques des moyens d'enquête de la police.

La section menace sera complétée pour le mois de septembre.

Les flics peuvent faire une réquisition à votre opérateur téléphonique afin d'enregistrer le contenu de vos appels et SMS, ainsi que le nom de domaine des applis ou sites internet que vous consultez en utilisant les données mobiles (4G...). Cela ne concerne pas ce que vous faites connectés en WiFi.

